Atlas de la Biodiversité Communale

2023 (Année 2)

Commune de La Colle-sur-Loup (06)

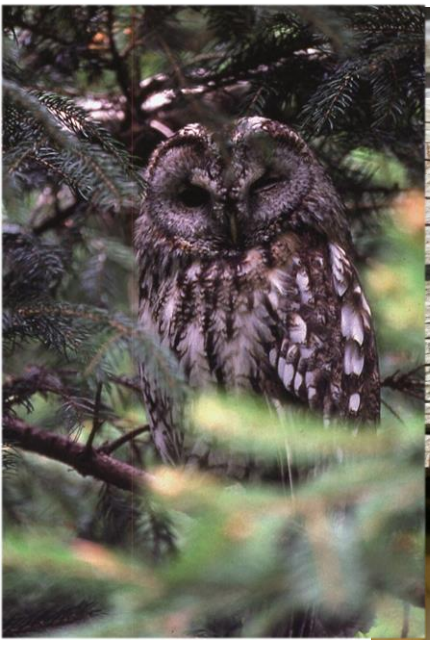
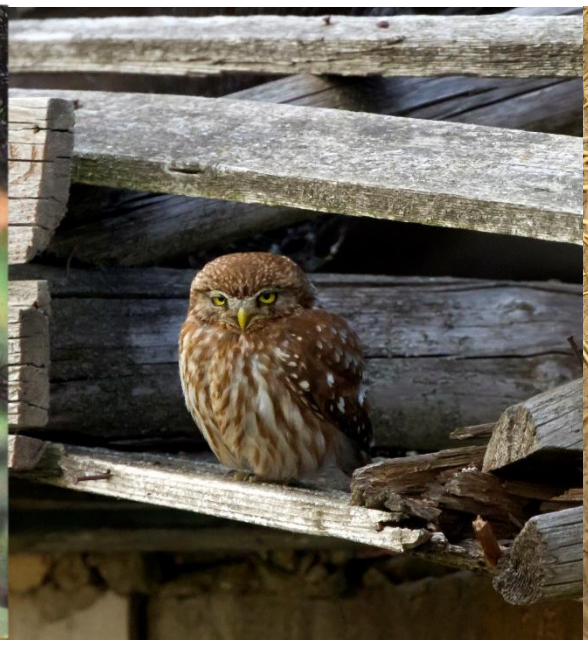

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ABC Atlas de la Biodiversité Communale

LPO PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR Agir pour la biodiversité

FRANCE RELANCE

Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité.

Nom du représentant légal de l'association

Irène LASTERE, Président de la délégation

Direction de l'association

Amine FLITTI, codirecteur
Magali GOLIARD, codirectrice

Adresse du siège social

LPO PACA
9 rue de Provence
83400 HYERES

Coordonnées téléphoniques

Tél. : 04.94.12.79.52
E-mail : paca@lpo.fr
Site : paca.lpo.fr

SIRET : 350 323 101 00062
Code APE : 9499Z

Rédaction / Suivi du projet

Jonathan CORJON (Chargé de mission Biodiversité)
Sarah WOLF (Responsable de l'antenne des Alpes-Maritimes)

Date

23 octobre 2023

Citation recommandée

LPO PACA (2023). Atlas de la Biodiversité Communale, 2023 (Année 2), commune de La-Colle-sur-Loup (06) : 18 Pages.

Photos de couverture

PND des Rives du Loup @ Cécile LEMARCHAND
Chouette hulotte © André SIMON
Chevêche d'Athéna @ André SIMON
Petit Duc scops @ Aurélien AUDEVARD

Sommaire

I - Contexte du projet **5**
I.1 Un ABC ciblé sur la faune nocturne **6**
II – Réalisation des inventaires **7**
II.1 Méthodologie **7**
II.2 Calendrier de prospection **8**
III – Résultat des inventaires **9**
IV - Actions de sensibilisation **12**
V – Bilan et perspectives **15**
VI – Annexes **16**

Liste des tableaux

Tableau 1 : Calendrier des sessions d'inventaires réalisées sur le site 8
Tableau 2 : Liste des oiseaux recensés en 2023 9

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des oiseaux nocturnes observés en 2022 10

I - Contexte du projet

L'**Atlas de la Biodiversité Communale** (ABC) est un programme mis en place par le ministère de l'Environnement, dont l'Office National pour la Biodiversité (OFB) assure le soutien financier via un appel à projet biannuel, pour aider les communes lauréates à réaliser leur projet. Un ABC consiste en une étude approfondie des milieux et des espèces présents sur la commune. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est un véritable outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Cet outil vise ainsi plusieurs objectifs :

- **Sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- **Mieux connaître la biodiversité** sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- **Faciliter la prise en compte de la biodiversité** lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

La commune de La Colle-sur-Loup s'est lancée dans la réalisation de son ABC afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel, et tout particulièrement la faune sensible à la pollution lumineuse. Elle affirme ainsi sa démarche en faveur de la biodiversité de proximité, déjà entamée lors de la révision du PLU en 2016, et poursuivie en 2020, où elle a été lauréate du dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » animé par l'ARBE.

L'ABC, réalisé sur 2 ans en 2022 et 2023, s'articule selon 4 axes :

- **Améliorer les connaissances :** le recensement et la localisation des différents écosystèmes et groupes faunistiques / floristiques seront d'abord réalisés au travers des études existantes. Des inventaires complémentaires seront ensuite mis en œuvre notamment sur l'avifaune et plus précisément les rapaces nocturnes (ainsi que les chiroptères et les hétérocères, dont les inventaires seront menés par les partenaires du projet).
- **Mobiliser les citoyens :** pour une prise de conscience collective des enjeux liés à la biodiversité, l'implication des citoyens et des élèves est primordiale et se fera à travers des ateliers, des sorties natures, des expositions et la publication d'un guide.
- **Valoriser le programme** et porter à connaissance les résultats.
- **Construire un plan d'actions**.

I.1 Un ABC ciblé sur la faune nocturne

La commune de La Colle-sur-Loup souhaite s'engager dans une démarche continue **d'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne** en prenant en compte la pollution lumineuse, le respect de la biodiversité, la sécurité, le confort et les économies d'énergies et de coût.

En effet, conséquence directe de l'augmentation de l'urbanisation et des activités humaines, on parle de « pollution lumineuse » lorsque la diffusion de l'éclairage artificiel dans le ciel de nuit dépasse 10% de la luminosité naturelle nocturne. En modifiant leur exposition naturelle à la lumière, cette pollution impacte la physiologie et le comportement des espèces nocturnes, ainsi que leurs rythmes biologiques.

Ainsi, certaines espèces fuient la lumière (c'est ce qu'on appelle un comportement répulsif) et abandonnent les sites surexposés. D'autres, à l'inverse, vont avoir tendance à être attirées par les installations lumineuses qui perturbent leurs repères et les désorientent. C'est notamment le cas des insectes nocturnes ou des oiseaux migrateurs (espèces qui utilisent la lumière des astres pour se repérer). Les structures urbaines illuminées constituent aussi une source de collision pour la faune volante. La lumière artificielle augmente aussi le risque d'être détecté par un prédateur, ou réduit au contraire l'efficacité et le temps de chasse.

Elle trouble également la saisonnalité et les rythmes biologiques des espèces, en déréglant leur production de mélatonine. Enfin, la pollution lumineuse joue un rôle dans la fragmentation des habitats, en interrompant les corridors écologiques ou « trames noires », qui servent au déplacement naturel des espèces.

Réduire la pollution lumineuse constituait déjà l'un des axes de la labélisation « Territoire Engagé pour la Nature » soutenu par la commune de La Colle-sur-Loup. D'où l'importance de développer désormais un outil de pilotage et d'aide à la décision au travers de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), ciblé sur la faune nocturne.

Les taxons inventoriés ont donc été choisis en fonction des espèces nocturnes les plus sensibles à la pollution lumineuse : **Oiseaux nocturnes, Chiroptères et Papillons de nuit.**

La LPO PACA a été missionnée pour **réaliser les inventaires liés à l'avifaune nocturne**. Elle participe également aux Comités de pilotage de l'ABC de la Colle-sur-Loup, ainsi qu'aux missions de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité communale et de l'ABC auprès de tous les publics.

II – Réalisation des inventaires

Les transects retenus pour les inventaires ont été sélectionnés en fonction de l'état de l'art des données déjà enregistrées sur la commune, étudiées sur la base de donnée *faune-paca.org*, ainsi que sur la biologie, l'écologie et la phénologie des espèces, mais également à partir des zones à hautes valeurs patrimoniales et des corridors écologiques identifiés sur le territoire.

Les inventaires ont consisté en une recherche systématique de toutes les espèces par observations visuelles et auditives, ainsi que par la recherche des indices de présences : *plumes muées, plumées, coquilles d'œufs, empreintes, pelotes de rejection…*

Des points d'inventaires protocolaires suivant la méthode des points d'écoute ont été définis, permettant un suivi standardisé pendant toute la durée de l'étude. Le statut reproducteur des individus contactés a été systématiquement recherché.

II.1 Méthodologie

La méthode est basée sur la réalisation de points d'écoute répartis sur l'ensemble du site à prospecter. La méthode de la **repasse** a été employée : elle consiste à solliciter les mâles présents en un point géographique donné par l'imitation du chant territorial propre à l'espèce.

Les chants des oiseaux nocturnes ayant une grande portée (jusqu'à 800 mètres), les points d'écoute nocturnes sont judicieusement placés et tiennent également compte de la phénologie et de l'écologie des espèces. Un point d'écoute dure 7 minutes.

Au niveau de chaque point d'écoute sont notées sur une fiche toutes les espèces contactées au chant ou à vue. Pour chaque espèce, il est précisé si la nidification est possible, probable ou certaine selon les critères suivants :

Possible :

- Oiseau vu en période de nidification en milieu favorable,
- Mâle chantant en période de reproduction.

Probable :

- Couple en période de reproduction, chant du mâle répété sur un même site,
- Territoire occupé,
- Parades nuptiales,
- Sites de nids fréquentés,
- Comportements et cris d'alarme.

Certaine :

- Construction et aménagement d'un nid ou d'une cavité,
- Adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus, découverte d'un nid vide ou de coquilles d'œufs,
- Juvéniles non volants,
- Nid fréquenté inaccessible,
- Transport de nourriture ou de sacs fécaux,
- Nid garni (œufs),
- Nid garni (poussins).

A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples selon ce système.

Ce système de notation (nommé « code Atlas ») n'est pas applicable à tous les individus rencontrés, comme les oiseaux observés en vol et ne présentant aucun comportement que l'on peut rapporter à la reproduction ou la nidification (par exemple un Martinet aperçu en vol). Cela ne signifie cependant pas que la zone n'est pas utilisée pour la reproduction.

II.2 Calendrier de prospection

Les sessions d'inventaires ont été planifiées en fonction des périodes de chants des oiseaux mâles chanteurs. En effet, les oiseaux non migrateurs comme la Chouette hulotte ou le hibou Grand-duc d'Europe chantent plus précocement que les autres. Le hibou Petit-duc scops est le seul rapace nocturne à migrer, il chante principalement au printemps. La Chevêche d'Athéna chante également durant cette période. L'Engoulevent d'Europe (qui n'est pas un rapace) est habituellement entendu entre fin-avril et mi-juin. Trois sessions d'inventaires ont ainsi été réalisées sur le site (Tableau 1).

Tableau 1 : Calendrier des sessions d'inventaires réalisées sur le site

Dates	Conditions météo	Espèces ciblées
2 février 2023	Beau temps, absence de vent	Grand-duc d'Europe / Chouette hulotte
11 avril 2023	Beau temps, absence de vent	Petit-duc scops / Chevêche d'Athéna / Engoulevent d'Europe
16 mai 2023	Beau temps, absence de vent	Petit-duc scops / Chevêche d'Athéna / Engoulevent d'Europe

En complément de ces trois passages, les données des dix dernières années ont été compilées. Des observations fortuites, réalisées lors des animations sur la commune ou effectuées par des habitants depuis leur domicile, ont également été notées.

III – Résultat des inventaires

Les inventaires de LPO PACA ont permis de collecter 33 données d'avifaune nocturne sur la commune de La-Colle-sur-Loup en 2023, parmi lesquelles :
- 16 données représentent des observations effectives d'espèces,
- 17 données correspondent à l'absence des espèces lors de l'utilisation de la repasse (une absence étant considérée comme une donnée).

Un naturaliste bénévole de La-Colle-sur-Loup, M. BAUDOUIN, a également saisi des données de présence de Petit-duc scops.

Tableau 2 : Liste des oiseaux recensés en 2023

Nom d'espèce	Nom latin	Nidification	Statut national	Directive Oiseaux	Conventions internationales	Liste rouge France (2016)	Liste rouge PACA (2020)	ZNIEFF
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	probable	3		B2 – All	LC	NT	R
Chouette hulotte	*Strix aluco*	probable	3		B2 - All	LC	LC	
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*	probable	3	I	B2 – All	LC	LC	R
Petit-duc scops	*Otus scops*	probable	3		B2 – All	LC	LC	R

Notons qu'un rapace nocturne observé reste indéterminé. Suite à la diffusion du chant de la Chouette hulotte, ce rapace a survolé l'observateur. Sa silhouette peut correspondre à une Chouette hulotte (ce qui est le plus probable) ou à une Chevêche d'Athéna curieuse.

L'Engoulevent d'Europe a été recherché au cours des prospections mais sans succès. Bien qu'il soit présent sur des communes limitrophes, peu d'habitats lui sont favorables à La Colle-sur-Loup. Cette espèce recherche les boisements clairs et épars pour nicher. Les zones naturelles de la commune sont principalement couvertes de forêts relativement denses.

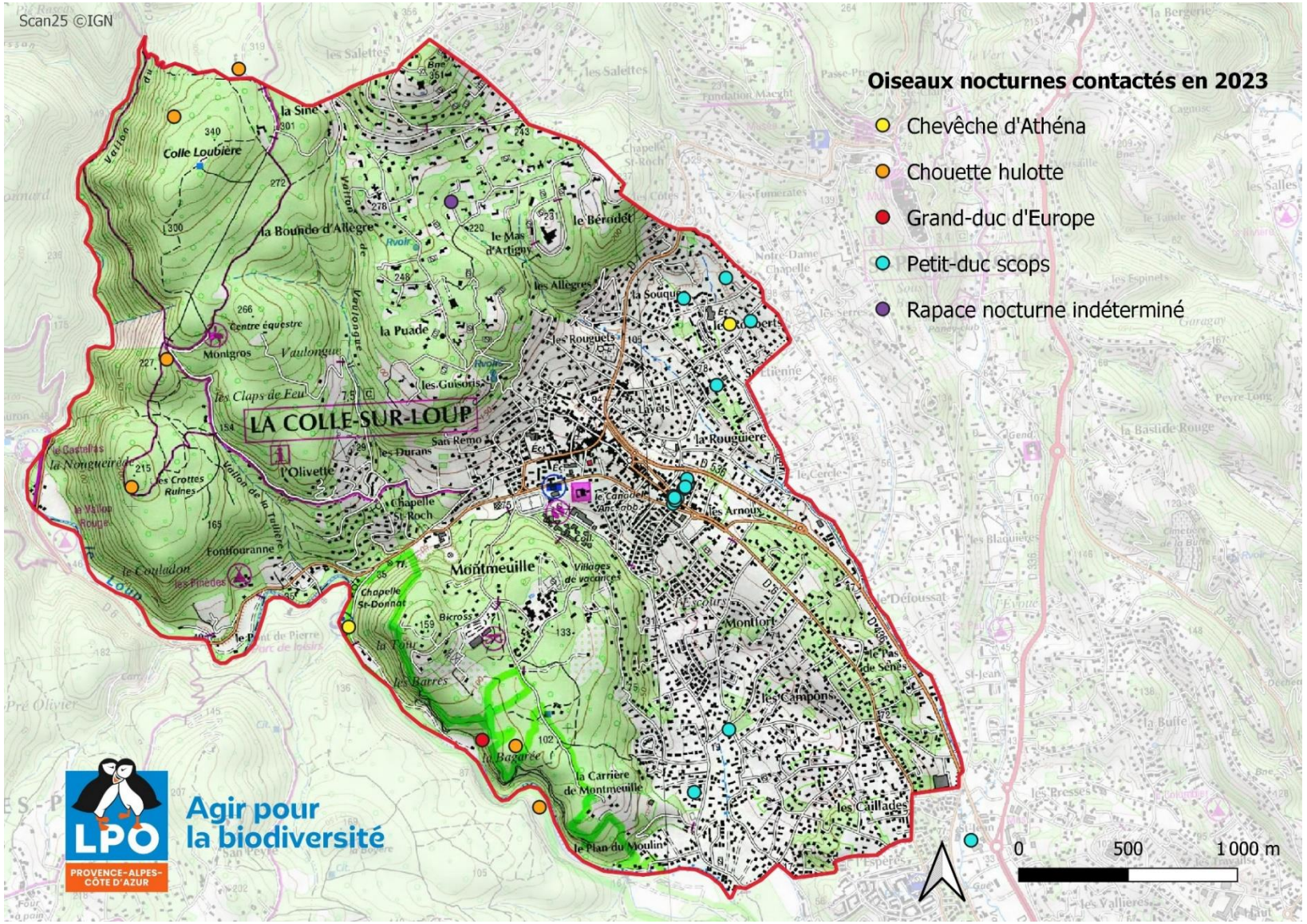

Carte 1 : Localisation des oiseaux nocturnes observés en 2023

Les 4 espèces contactées à La Colle-sur-Loup nichent probablement toutes sur la commune.

- Le **Petit-duc scops** a été contacté exclusivement en ville. Ce hibou méditerranéen n'est pas forestier et niche plutôt dans des milieux relativement ouverts avec quelques arbres. C'est une espèce typique de ce qu'il reste du bocage méditerranéen. En ville, il sait tirer parti des parcs et jardins arborés. Le Petit-duc scops semble d'ailleurs utiliser tout le village.

- La **Chouette hulotte** a été contactée dans les forêts des hauteurs de la commune (qui représentent son habitat typique) : au Nord-Ouest au-dessus du Vallon du Clarel ainsi qu'au-dessus de la Bagarée. C'est au-dessus de la Bagarée qu'elle avait également été entendue en 2022, il semblerait qu'elle y soit installée. A la limite Nord de la commune aux alentours de la Sine, les interactions d'un couple (une sorte de dialogue) suggèrent une installation dans la zone.

- Le **hibou Grand-duc d'Europe** a été entendu dans les falaises des Barges du Loup. C'est en falaise que cette espèce niche et c'est dans celles-ci qu'il a été entendu en 2022. Il semble donc que ce soit ce secteur que le Grand-duc affectionne.

- C'est à nouveau aux alentours de l'école Pierre Teisseire que la **Chevêche d'Athéna** a été entendue. En effet, c'est dans ce quartier qu'elle a été contactée en 2022 et semble s'y être installée. Un individu de cette espèce a également été entendu aux alentours des Berges du Loup, au niveau de la base de kayak. Peut-être s'agit-il là d'une autre zone où cette espèce pourrait nicher.

IV - Actions de sensibilisation

Au cours de l'année 2023, plusieurs actions ont été menées afin de sensibiliser les citoyens de La Colle-sur-Loup à la biodiversité communale et leur faire découvrir la démarche d'ABC engagée sur le territoire.

Ces événements de sensibilisation relèvent d'une volonté forte de la municipalité. C'est ainsi que la commune de La-Colle-sur-Loup a souhaité participer à 3 événements d'envergure nationale, porteurs de sens : la Nuit de la Chouette, la Fête de la Nature (2de édition) et la Nuit de la Chauve-souris.

Nuit de la Chouette – 24 mars 2023

Chouette hulotte © André SIMON

A l'occasion de la Nuit de la Chouette (événement national), une balade nocturne à l'écoute des rapaces nocturnes a été organisée par la LPO PACA.

Le rendez-vous était donné en amont du chemin de Montmeuil puis le groupe a marché jusqu'au belvédère. L'animateur a détaillé l'écologie des rapaces nocturnes (morphologie, caractéristiques physiques, méthodes de chasse, reproduction, milieux fréquentés, etc..) puis il a montré des plumes de rapaces nocturnes.

Un temps d'écoute a permis de détecter potentiellement quelques cris de Grand-Duc. Dans la forêt de pins, une Chouette hulotte a été entendue très distinctement et même aperçue.

Les participants étaient ravis de cette balade.

Fête de la nature – 26 mai 2023

Plusieurs animations ont été réalisées par les différents partenaires de l'ABC à l'occasion de la Fête de la Nature.

Pour sa part, la LPO PACA a organisé une animation de sciences participatives à la recherche de l'avifaune nocturne, qui s'est déclinée ainsi :

- Présentation des différentes espèces d'oiseaux nocturnes, et distribution d'un document de reconnaissance (cf. annexe),
- Balade à la recherche des espèces,
- Démonstration de l'outil de saisie NaturaList et aide au téléchargement par les participants.

18 participants étaient présents. 3 individus de Petit-duc scops ont été contactés (ainsi qu'une Couleuvre vipérine et une Tarente de Maurétanie).

Petit Duc scops @ Aurélien AUDEVARD

Nuit de la Chauve-Souris – 1er septembre 2023

La nuit de la Chauve-Souris a rassemblé les habitants autour de plusieurs événements : ateliers, animations, expositions, projection, balades naturalistes.

La LPO a animé un atelier de fabrication de gîtes à Chauve-Souris. 32 participants ont assisté à cet atelier et sont repartis avec un gîte à installer chez eux.

Ensuite, un quiz interactif a permis aux 45 participants de discuter des idées reçues sur les chauve-souris et d'en apprendre plus sur ces espèces étonnantes.

La soirée s'est poursuivie par une balade nocturne animée par Saxicola.

Comité de pilotage

La LPO PACA a participé au 2e comité de pilotage qui s'est tenu le 27 mars 2023.

V – Bilan et perspectives

Cette seconde année d'ABC a permis de poursuivre les inventaires sur les espèces ciblées, à savoir l'avifaune nocturne. Les inventaires 2023 sont venus conforter les inventaires réalisés en 2022 et ont confirmé la probable nidification sur la commune des 4 espèces suivantes : le Petit-duc scops, la Chouette hulotte, le hibou Grand-Duc et la Chevêche d'Athéna. L'Engoulevent d'Europe n'a pas été contacté et ne semble pas présent.

L'année 2023 a également été un temps fort de sensibilisation des habitants. Plusieurs manifestations d'envergure ont été organisées à l'aide des différents partenaires de l'ABC, et ont permis de proposer des animations variées aux habitants. L'accent a notamment été mis sur les sciences participatives afin d'inciter le public à poursuivre les observations naturalistes et à saisir les données sur faune-pace.org (inscription rapide et gratuite).

Le projet d'ABC prend fin en 2023, mais il constitue un levier d'actions pour continuer à œuvrer en faveur de la biodiversité de la commune, et les perspectives suivantes pourraient être mises en place en 2024 :

- Valoriser les résultats de l'ABC 2022-2023 à travers des productions à définir (livret, cartes, expositions, jeux, etc.)
- Poursuivre les inventaires afin de préciser les lieux précis de nidification des différentes espèces, et ainsi pouvoir les protéger
- Proposer de nouvelles sorties nature aux habitants afin de continuer à leur faire découvrir la richesse du patrimoine naturel de la commune
- Accompagner les habitants dans la démarche de sciences participatives afin de les impliquer dans la préservation de leur patrimoine naturel, et plus généralement poursuivre la sensibilisation auprès de tous les publics
- Encourager la mise en place d'un réseau de Refuges LPO, réservoirs de biodiversité
- Œuvrer avec les services de la ville pour préserver les zones naturelles de la commune, et développer la nature en ville (conciliation de la biodiversité avec le bâti, îlots de chaleur, désimperméabilisation)

Martinet noir © Aurélien Audevard

VI – Annexes

Annexe 1 : Les oiseaux nocturnes de la Colle-sur-Loup

Agir pour la biodiversité

Les Oiseaux nocturnes de La Colle-sur-Loup

*La LPO PACA a développé la base de données **Faune-PACA** pour saisir des données d'observation de la faune dans la région. Lors de vos balades nocturnes, vous aurez la possibilité de renseigner vos observations en passant soit par le site internet **faune-paca.org** soit en téléchargeant l'application mobile **NaturaList**.*

PETIT-DUC SCOPS
Otus scops

J F M **A M J J** A S O N D

50 cm

Habitats
Paysages semi-ouverts, parcs urbains, allées d'arbre en ville

Régime alimentaire

ENGOULEVENT D'EUROPE
Caprimulgus europaeus

J F M **A M J J A** S O N D

60 cm

Habitats
Boisements de résineux ou de feuillus, garrigues ouvertes

Régime alimentaire

CHEVÊCHE D'ATHENA
Athene noctua

J **F M A M J J A** S O N D

60 cm

Habitats
Vieux arbres ou dans des bâtiments, espaces dégagés à végétation basse

Régime alimentaire

CHOUETTE HULOTTE
Strix aluco

J F M A M J J A S O N D

100 cm

Habitats
Boisements en plaine ou en montagne

Régime alimentaire

GRAND-DUC D'EUROPE
Bubo bubo

J F M A M J J A S O N D

165 cm

Habitats
Environnements rocheux, massifs forestiers

Régime alimentaire

Annexe 2 : Légende des statuts de protection d'espèces

Type de protection	Description du statut	Textes de référence
Protection nationale: PN		
Oiseaux	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire	Arrêté du 29 Octobre 2009
Mammifères terrestres	Mammifères terrestres protégés sur le territoire national et modalité de protection	Arrêté 23 Avril 2007
Insectes	Insectes protégés sur le territoire national et modalité de protection	Arrêté 23 Avril 2007
Amphibiens et reptiles	Amphibiens et reptiles protégés sur le territoire national et modalité de protection	Arrêté du 19 Novembre 2007
2	Article 2 : espèce protégée et dégradation ou altération de ses sites de reproduction et de repos interdite	
3	Article 3 : espèce protégée	
6	Espèce pouvant être classée nuisible au niveau départemental par arrêté préfectoral	
GS/GE/OP/GC	Gibier chassable	
EN	Espèce pouvant être classée nuisible au niveau départemental par arrêté préfectoral	
Directive oiseaux		
I	Espèce menacée ou vulnérable bénéficiant de mesures de protection strictes	Directive 2009/147/CE transposée en droit français article L414-1 à L414-7 du code de l'environnement
II-A	Espèce pouvant être chassée dans l'espace géographique d'application de la directive	
II-B	Espèce pouvant être chassée seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées	
III-A	Commerce et détention réglementés	
III-B	Commerce et détention réglementés et limités	
Convention de Berne : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe		
B2	Espèce devant faire l'objet de mesures de protection	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe Berne, 19.IX.1979
B3	Espèce dont l'exploitation peut être autorisée sous couvert de maintenir l'existence de ces populations hors de danger	
Liste Rouge de l'UICN: Liste rouge internationale et Française de L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)		
CR	Espèce en danger critique d'extinction	La liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux de France métropolitaine (2011)
E ou EN	Espèce en danger	
V ou VU	Espèce vulnérable	
NT	Espèce quasi menacée	
LC	Espèce à préoccupation mineure	
I	Espèce au statut indéterminé	
S	Espèce à surveiller	
NA	Non applicable	
DD	Données insuffisantes	

La **LPO PACA**, une association au service de la **biodiversité**

Camp de prospection naturaliste © Jean-Bernard PIOPPA

Mobilisation écocitoyenne sur le territoire

Sortie scolaire avec une classe de CP

Éducation à l'environnement

Sympetrum de fonscolombe

Formation en environnement

Expertise en environnement

Suivi télémétrique © Jean François VIDAL

Accueil du public par un agent de la RNR des Partias

Protection et gestion de la nature

LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur
9 rue de Provence 83400 HYÈRES
Tél.: 04 94 12 79 52 - paca@lpo.fr - paca.lpo.fr

LPO PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Agir pour la biodiversité